

Arrêté du 12 avril 2012 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) tribunal d'instance de Montreuil-sous-Bois

NOR :JUSB1220369A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2012 portant nomination d'une régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Montreuil-sous-Bois ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 14 mars 2012 portant nomination d'une régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Montreuil-sous-Bois sont rapportées comme suit :

Au lieu de : Mme Delphine LIZIERE, greffière du 2ème grade,

Lire : Mme Delphine LIZERE, greffière du 2ème grade,

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 12 avril 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK